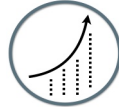


**ACTUALITE SOCIALE, JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DU SPECTACLE VIVANT**

7 heures - 420 €



à distance



8,25/10 satisfaction

ACTUALITE

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

**PUBLIC**

Administrateur/administratrice confirmé/e - Chargé/e de l'administration, de la gestion ou de la comptabilité dans le spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...)

**PRE-REQUIS**

Etre en charge de la gestion administrative, budgétaire, financière, juridique et sociale d'une structure de spectacle vivant.

**OBJECTIFS**

- Mettre à jour ses connaissances sur l'actualité juridique, sociale et réglementaire de l'année
- Appréhender les réglementations issues des derniers textes
- Anticiper les effets des évolutions jurisprudentielles ou législative sur sa pratique professionnelle

**CONTENU DÉTAILLÉ** - mis à jour le 03/11/2021

Le contenu évolue en fonction des dernières actualités (ci-dessous programme novembre 2021).

La présentation, l'analyse, les échanges sur les changements intervenus au cours de l'année écoulée et sur leurs conséquences pratiques :

Mesures sanitaires en vigueur au 2 novembre (décret du 1/06/2021) :

- Pass sanitaire
- Jauge
- Port du masque

Evolutions du dispositif d'activité partielle :

- baisse des taux d'indemnisation
- signature d'un accord d'activité partielle longue durée dans le spectacle privé
- garde d'enfant et personnes vulnérables

Salariés positifs covid ou cas contact :

- les dispositifs de prise en charge reconduits

Dispositifs financiers covid et PEPA :

- Fonds de solidarité pour septembre
- Evolution du Fonpeps jusqu'au 31 décembre 2021
- Reconduction de la PEPA et nouvelles modalités
- Fonds d'urgence spectacle privé

Loi sur la santé au travail :

- Renforcement du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Dispositions de la loi de finances pour 2021 :

- Mise en œuvre du crédit d'impôt pour le théâtre
- Augmentation du plafond pour le forfait mobilité durable

Abattement pour frais professionnels et accord du salarié :

- Les changements prévus au 1er janvier 2022

Jurisprudence sociale sur les CDD :

- Vigilance en cas de recours au CDD ou CDDU

## FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### MÉTHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation en visioconférence, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

### VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

### COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

*Pour tout autre public que celui cité en page 1, nous consulter.*

### CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - [formation@cagec.fr](mailto:formation@cagec.fr)

[www.cagec.fr](http://www.cagec.fr)

<https://www.facebook.com/CagecGestion>

<https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©